

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 21 FEV. 2012

Madame le Maréchal,

Je vous remercie de votre courrier du 29 novembre dernier relatif à la création d'une Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), à la suite de la disparition de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale.

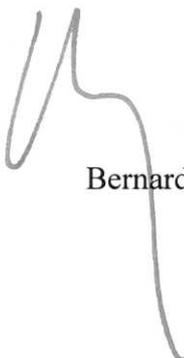
Votre proposition de compromis fait suite aux discussions engagées lors de la dernière Conférence des Présidents et des Parlements de l'Union européenne organisée à Bruxelles les 4 et 5 avril 2011, et qui n'avaient pu aboutir à un consensus, concernant la représentation respective des parlements nationaux et du Parlement européen.

Je me félicite des efforts que vous avez accomplis pour rechercher un compromis. Il est temps en effet d'achever les débats sur le format de la Conférence et de débattre enfin des questions de fond qu'elle devra aborder.

Vous suggérez que les délégations de chaque parlement national à la Conférence comprennent 4 titulaires et 2 suppléants (soit 6 membres) et celle du Parlement européen 16 représentants. Il me semble que cette proposition constitue une base de discussion qui pourrait permettre d'aboutir à un accord lors de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne qui aura lieu à Varsovie en avril prochain.

J'observe cependant que la distinction entre représentants titulaires et suppléants des parlements nationaux ne s'impose pas s'agissant d'une Conférence sans pouvoir décisionnaire.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maréchal, l'expression de mes respectueux hommages.



Bernard ACCOYER

Madame Ewa KOPACZ
Maréchal de la Diète de la République de Pologne
Diète de la République de Pologne
Ul. Wiejska
00-902 Varsovie
POLOGNE